

Le 4 juin 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le quatrième jour de juin deux mille douze à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Dépôt du rapport financier
- 8.0 Dépôt des états financiers – vérificateur externe
- 9.0 Second projet du règlement 284-2012 modifiant le règlement 140-89
- 10.0 Renouvellement contrat concierge – salle municipale
- 11.0 Achat de fleurs et arrosage
- 12.0 Fermeture du bureau municipal – vacances annuelles
- 13.0 Transport de personnes en perte d'autonomie
- 14.0 125^e St-Pierre-Baptiste
- 15.0 Soirée hommage 12-18
- 16.0 Prise de compétence pour le transport adapté et le transport collectif
- 17.0 Congrès FQM
- 18.0 1^{er} versement – Service de la SQ
- 19.0 Usine Olymel
- 20.0 Reddition de comptes
- 21.0 Adjudication du contrat d'asphaltage
- 22.0 2^e versement à l'OMH
- 23.0 Comptes à payer de mai 2012 à corriger
- 24.0 Comptes à payer
- 25.0 Varia
 - 25.1 - Système de ventilation – CPE
 - 25.2 – Achat d'outillage
 - 25.3 – Règlement système d'alarme – SSIRÉ
 - 25.4 – Symposium informatique Vivalo
- 26.0 Questions de l'assemblée
- 27.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R12-06-068
Ordre du
jour

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R12-06-069
Intervertir les
points

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 4 juin 2012

R12-06-070
Procès-verbal
du 7 mai 2012

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Dépôt du rapport financier :

La directrice générale fait le dépôt du rapport financier 2011.

Dépôt des états financiers – vérificateur externe :

La directrice générale fait le dépôt des états financiers pour l'année 2011 qui ont été vérifiés par Proulx Ca, comptable agréé.

Projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme :

***SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 284-2012
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 140-89***

R12-06-071
Second projet
de règlement -
no. 284-2012

MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE CONCERNANT LES LIMITES DES ZONES RC-2 ET Ra-1 ET MODIFICATION DE CERTAINS USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE RC-2 AFIN DE PERMETTRE LES USAGES SEMI-INDUSTRIELS.

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

ATTENDU QU'un règlement de zonage portant le numéro 140-89 est en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes juge dans l'intérêt de sa communauté de modifier son plan de zonage afin de faire correspondre la zone aux besoins et à la réalité du secteur;

ATTENDU QUE la municipalité juge également dans l'intérêt de sa communauté de modifier le règlement de zonage dans la zone RC-2 pour rendre possible la pratique de certains usages semi-industriels afin de contribuer au développement de son territoire, tout en s'assurant d'un développement harmonieux ;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent projet a été conformément donné le 5 mars 2012 à la séance du conseil municipal ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance régulière du conseil le 7 mai 2012, et qu'une consultation publique a été tenue le 4 juin 2012 à l'égard dudit projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Payette et unanimement résolu par tous les conseillers que le présent règlement soit et est adopté, décrète et stipule ce qui suit :

Le 4 juin 2012

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Agrandissement de la zone RC-2

- Le plan de zonage n° U-1124-Z, feuillet 2 de 2, du règlement de zonage n° 140-89 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est modifié de la façon suivante :
 - o Agrandissement de la zone RC-2 à même une partie de la zone Ra-1, le tout tel qu'illustré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante

Article 3 : Modification aux usages de la zone RC-2

- L'article 6.9 du règlement de zonage n° 140-89 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est modifié par l'ajout du nouvel usage suivant :

« Usage semi-industriel (article 5.4.4) »

Article 4 : Modification à la classification des usages

- L'article 5.4.4 du règlement de zonage n° 140-89 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est modifié, après la phrase du 1^{er} paragraphe, par l'ajout de la phrase suivante:

« ainsi que les ateliers de conception et de fabrication de machines-outils »

Article 5 : Intégration

Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement municipal antérieure incompatible ou inconciliable avec les dispositions des présentes.

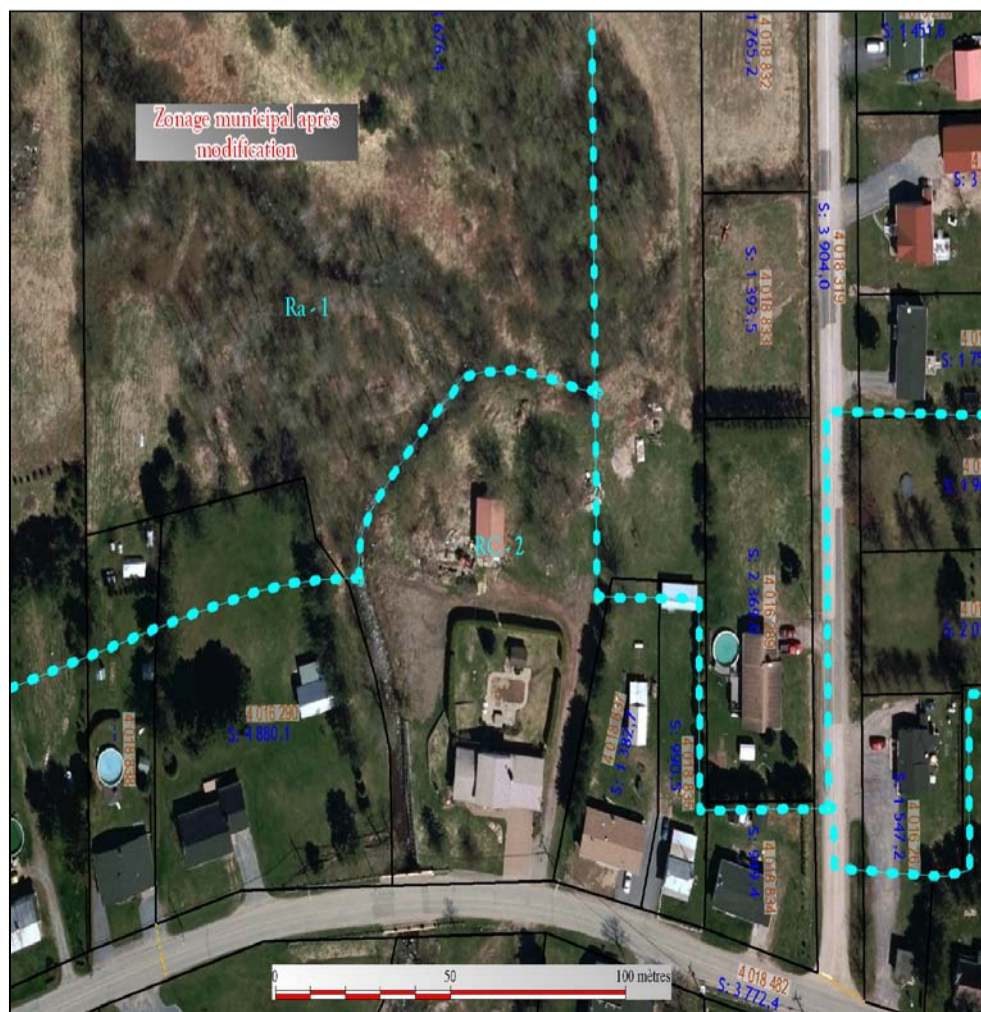
Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ

Secrétaire-trésorière

Maire



Le 4 juin 2012

R12-06-072
Renouvellement
Du contrat de la
Conciergerie - salle
municipale

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la salle municipale vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Paradis a accepté de poursuivre ce contrat aux mêmes conditions que l'année 2011;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour l'entretien de la salle municipale avec Madame Johanne Paradis pour une période de un (1) an au coût de cinq mille trois cent dollars (5,300. \$).

ADOPTÉE

R12-06-073
Achat de fleurs
et contrat
d'arrosage

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Réjean Dubuc, inspecteur municipal, d'acheter des jardinières à être installées le long de la rue Principale, une jardinière à l'entrée de la salle municipale ainsi que les fleurs nécessaires pour la boîte conçue à cet effet, située devant le bureau municipal;

QUE le coût pour l'achat de ces fleurs n'excède pas un montant de mille dollars (1000. \$), taxes en sus;

QUE l'arrosage de ces fleurs et jardinières soit effectué par M. Serge Soucy pour un montant forfaitaire de six cent cinquante dollars (650. \$)

ADOPTÉE

R12-06-074
Fermeture du
bureau - vacances
annuelles

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture du bureau municipal pour les vacances annuelles de la directrice générale et ce, du 22 juillet au 4 août 2012 inclusivement.

ADOPTÉE

R12-06-075
Demande au
CSSSAE -
Transport de
personnes en
perte d'autonomie

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a une politique familiale;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est une municipalité amie des aînés, reconnue par le Ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'est méritée une subvention de \$ 100,000. du Ministère de la famille (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'est dotée d'un règlement réduisant les taxes foncières pour les habitations bi-génération;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes met tout en place afin que les personnes âgées puissent continuer d'habiter à Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE certains citoyens ont reçu un avis à l'effet que le service de transport pour les personnes en perte d'autonomie se termine le 12 août 2012;

ATTENDU QUE le CSSSAE (Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable) a modifié sa politique de transport pour les personnes en perte d'autonomie en n'offrant plus le service de transport sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au CSSSAE de modifier sa politique de transport sur le territoire de la MRC de l'Érable afin de continuer d'offrir le service de transport auquel nos citoyens ont droit au même titre que les citoyens de Princeville et de Plessisville.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au Ministère de la Famille, au Ministère de la Santé et des Services Sociaux, à Madame la députée Sylvie Roy, à Monsieur le député Claude Bachand, à M. Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, à la MRC de l'Érable ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de l'Érable et la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Le 4 juin 2012

R12-06-076
Achat de billets -
125^e de St-Pierre
Baptiste

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pierre-Baptiste est à organiser ses 125 ans d'histoire et qu'elle organise une soirée d'ouverture officielle mettant à l'honneur tous les représentants municipaux de la MRC de l'Érable;
Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 8 billets pour un coût de deux cent dollars (200. \$)

ADOPTÉE

R12-06-077
Achat de billets -
Soirée hommage
Comité 12-18

CONSIDÉRANT que la Corporation Partenaires 12-18 tient sa soirée hommage des 12-18, le 9 juin 2012 à Laurierville;
CONSIDÉRANT que six (6) places nous ont été réservées au coût de dix dollars (10. \$) chacune;
Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner un montant de soixante dollars (60. \$) pour la réservation de six places pouvant servir aux membres du conseil municipal et/ou aux membres du Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R12-06-078
Prise de
compétence -
transport adapté
et collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable a été désignée par le conseil des maires le 9 mai 2012 pour prendre en charge le service du transport adapté et le service du transport collectif;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes accepte que la MRC de l'Érable prenne en charge le service du transport adapté et le service du transport collectif.

ADOPTÉE

R12-06-079
Congrès FQM -
inscription du
maire

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la F.Q.M. se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2012 au Centre des Congrès de Québec;
Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à assister au congrès de la F.Q.M.;
Que la municipalité paie les frais d'inscription au montant de six cent dollars (600. \$.), taxes en sus, ainsi que les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R12-06-080
1^{er} versement -
Services de la
Sûreté du Québec

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement au Ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec, payable le 30 juin 2012, au montant de vingt-six mille sept cent quarante-huit dollars (26,748.00 \$).

ADOPTÉE

Appui à la reconstruction de l'usine de transformation d'Olymel à Princeville

R12-06-081
Appui à la
reconstruction
de l'usine
Olymel

ATTENDU l'incendie qui a lourdement endommagé l'usine de transformation d'Olymel, située à Princeville, le 6 mai 2012;
ATTENDU la place importante qu'occupe cette usine dans l'industrie manufacturière régionale et l'emploi qu'elle procure à plus de 180 personnes;
ATTENDU que la direction d'Olymel ne s'est pas encore prononcée quant à la reconstruction éventuelle de l'usine de Princeville;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la direction d'Olymel de mettre tout en œuvre afin que l'usine de transformation de Princeville soit reconstruite dans la municipalité, et que les activités y reprennent le plus rapidement possible;

Le 4 juin 2012

QUE cette résolution soit transmise au conseil municipal de Princeville, à M. Paul Beauchamp d'Olymel et au député d'Arthabaska, M. Claude Bachand.

ADOPTÉE

R12-06-082
Reddition de
comptes -
entretien du
réseau routier -
année 2011

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de quatre-vingt quinze mille six cent soixante et onze dollars (95,671 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame de Lourdes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

R12-06-083
Adjudication
du contrat
d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage et d'asphaltage des routes municipales a eu lieu le 8 mai 2012 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions concernant les travaux de pavage;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat pour les travaux de pavage et d'asphaltage soit octroyé à Pavage Lagacé & Frères Inc. pour un montant de quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-trois sous (\$ 97.43) la tonne, jusqu'à un montant maximum de deux cent cinquante mille dollars (\$ 250,000.);

QUE les travaux débutent entre le 1^{er} et le 20 juin 2012, tel que spécifié dans l'appel d'offres;

QUE cedit contrat est conforme au prix apparaissant à la soumission et qu'une vérification de conformité a été effectuée;

QUE Pavage Lagaçé & Frères Inc. fournisse tous les documents exigés aux devis avant la signature du contrat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

R12-06-084
2^e versement
OMH

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le deuxième versement à l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame de Lourdes au montant de deux mille quatre cent soixante-trois dollars (2,463.00 \$).

ADOPTÉE

R12-06-085
Correction des
comptes à payer
du mois de
mai 2012

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction à la liste des comptes à payer du mois de mai 2012 comme suit :

QUE le montant autorisé lors de la séance du conseil du 7 mai 2012 était de quarante-deux mille huit cent trente-quatre dollars et soixante et onze sous (42,834.71 \$);

Le 4 juin 2012

QUE le montant à être autorisé aurait dû être de quarante-trois mille cinq cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-quatorze sous (\$ 43523,94), soit une différence de six cent quatre-vingt-neuf dollars et vingt-trois sous (\$ 689.23).

ADOPTÉE

R12-06-086
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent dix mille cinq cent quarante-six dollars et vingt-six sous (110,546.26 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Système de ventilation – CPE :

R12-06-087
Système de
ventilation
du CPE

ATTENDU QUE nous avons obtenu une soumission au montant approximatif de \$ 10,000. de la compagnie Ventilation L.R.;

ATTENDU QUE nous sommes dans l'attente d'une 2^e soumission;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant maximum de dix mille dollars (10,000. \$) pour corriger le système de ventilation au CPE.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire « urbanisme ».

ADOPTÉE

Achat d'outillage :

R12-06-088
Achat d'outils

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une perceuse à ciments pour un montant de cinq cent trente-quatre dollars et soixante-trois sous. (534.63. \$).

ADOPTÉE

Règlement système d'alarme :

R12-06-089
Demande à la
M.R.C. -
règlement
SSIRÉ

ATTENDU QUE la municipalité juge que l'article 7.4.3.2 du règlement 320 de la MRC de l'Érable modifiant le règlement no. 304, concernant le service de sécurité régional de l'Érable (SSIRÉ);

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de demander d'enlever l'article 7.4.3.2 dudit règlement.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable ainsi qu'à toutes les municipalités de l'Érable.

ADOPTÉE

Symposium informatique Vivalo :

R12-06-090
Autoriser une
commandite -
Symposium
Vivalo

Dans le but d'encourager les élèves des trois écoles, soit Villeroy, Val Alain et Notre-Dame-de-Lourdes, à faire partager au grand public leurs réalisations;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite pour le Symposium Vivalo qui aura lieu le 7 juin 2012 à l'École Ste-Thérèse de Val Alain.

La commandite consiste à un montant de soixante-quinze dollars (75. \$).

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire « Comité des loisirs ».

ADOPTÉE

La période des questions s'ouvre à 20h46 et se termine à 20h47.

Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, avise M. Serge Veilleux que nous avons retrouvé la boîte contenant les documents du Lourdinien en faisant le classement de nos voûtes. Il passera prendre les documents en question et nous lui ferons signer un document attestant la remise des documents.

Le 4 juin 2012

R12-06-091
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h48.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales